



Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires : rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

Rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa neuvième session

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa neuvième session.

* E/ECA/COE/43/1.



Rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa neuvième session

Introduction

1. La neuvième session de la Commission africaine de statistique s'est tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre 2024 sur le thème « Libérer le potentiel de l'innovation en Afrique pour le développement de la statistique ». Le choix de ce thème témoignait de la nécessité impérieuse d'adopter des approches novatrices et de moderniser les systèmes statistiques, en vue d'accélérer le développement durable et l'intégration régionale en Afrique, notamment par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

I. Ouverture conjointe de la neuvième session de la Commission africaine de statistique et de la dixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

2. Ont participé à la neuvième session les représentants des membres suivants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Étaient représentées à la session les entités des Nations Unies suivantes : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Sierra Leone, Centre des Nations Unies pour le développement régional, Division de statistique, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

4. Étaient également présents les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Fidji, France, Kazakhstan, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales ci-après étaient présents : Autorité intergouvernementale pour le développement, Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté de l'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Organisation de l'aviation civile internationale et secrétariat de la Station spatiale internationale.

6. Enfin, la session a pu compter sur la présence d'observateurs des entités suivantes : Africa Alliance for Health, Research and Economic Development, African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Centre asiatique de préparation aux catastrophes, Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Comité d'Oxford de secours contre la famine (OXFAM), Digital Earth Africa, École nationale de la statistique et de l'analyse économique Pierre Ndiaye, École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (Côte d'Ivoire), Fondation Mo Ibrahim, Global Peace and Development Organization, Institut de formation et de recherche démographiques, Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement (ESRI), Institut géographique du Mali, Institut national de la statistique et des études économiques (France), Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée, International Forum on Total Official Support for Sustainable Development, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Optron Group, Pan-African Institute for Evidence, Partenariat mondial pour les données du développement durable, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Pasco Scientific, Pixel Geoinformation Consulting PLC, SDG Data Alliance, Space Science and Geospatial Institute, Trimble Inc., United States Bureau of the Census, Université d'Addis-Abeba, Université d'Arba Minch, Université du KwaZulu Natal, Université de Malte, Yom Postgraduate College et Young Men Action for Education.

B. Déclarations liminaires

7. La session a été officiellement ouverte par le Vice-Premier Ministre éthiopien, Temesgen Tiruneh, qui a insisté sur le fait qu'elle revêtait une importance cruciale pour lever les obstacles auxquels l'Afrique est confrontée dans le domaine de la statistique. Dans son allocution, il a fixé un cap axé sur la collaboration, soulignant l'engagement de l'Éthiopie en faveur de la gouvernance fondée sur les données et de la modernisation du paysage statistique africain. Il a rappelé les progrès accomplis par son pays dans l'utilisation des technologies numériques, telles que l'information géospatiale et l'intelligence artificielle, pour améliorer l'administration publique et l'aptitude à exploiter et traiter les données, avant de présenter les réalisations de l'Éthiopie comme un modèle pour d'autres États africains.

8. La Ministre éthiopienne de la planification et du développement, Fitsum Assefa, mettant l'accent sur la nécessité d'innovations de rupture pour combler les lacunes existantes en matière de culture statistique et de capacités dans le domaine de la statistique sur l'ensemble du continent, a appelé les États africains à s'employer davantage à bâtir des systèmes statistiques résilients et novateurs.

9. Dans son allocution de bienvenue, le Directeur du Centre africain pour la statistique de la CEA, Oliver Chinganya, a exprimé la détermination de la CEA à aider les États africains dans leur transition vers des méthodes statistiques et des écosystèmes de données novateurs. Il a également énoncé les principaux objectifs de la réunion, qui consistaient notamment à encourager la collaboration entre les États africains, à intégrer les données géospatiales dans les systèmes statistiques et à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'amélioration des capacités en matière de données. M. Chinganya a en outre souligné le caractère indispensable de la collaboration régionale pour l'obtention de statistiques complètes et comparables dans toute l'Afrique.

10. Le Directeur général adjoint du Service de statistique éthiopien, Muluken Kere, a mis en avant le rôle moteur joué par l'Éthiopie dans les

initiatives régionales en matière de données et dans les efforts déployés pour rendre les données plus accessibles et plus fiables grâce à la transformation numérique.

11. La Présidente du Bureau sortant du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, Maroale Chauke, a appelé l'attention sur la nécessité d'une intégration des données statistiques et géospatiales. Elle a mis l'accent sur la fonction du Cadre statistico-géospatial mondial, qui oriente le renforcement des capacités du continent à intégrer les données géospatiales dans les systèmes statistiques nationaux, notant que ce cadre jouait un rôle déterminant pour améliorer la prise de décisions dans des domaines tels que l'allocation des ressources, la planification urbaine et la gestion de l'environnement.

12. Dans son discours liminaire, la Secrétaire du Cabinet du Président et du Gouvernement du Malawi, Colleen Zamba, a insisté sur le pouvoir transformateur dans l'élaboration des politiques. Elle a fait part d'expériences personnelles illustrant l'influence profonde que des données précises peuvent avoir sur la prise de décisions. Mme Zamba a également encouragé les États africains à adopter l'intelligence artificielle, les mégadonnées et d'autres outils numériques pour veiller au maintien du caractère prioritaire des normes déontologiques dans la gouvernance. En outre, elle a appelé les dirigeants africains à investir dans les infrastructures de données en vue de favoriser l'inclusion et la résilience.

13. Le Directeur du Département de la statistique du Groupe de la Banque africaine de développement, Babatunde Samson Omotosho, a souligné les initiatives prises par la Banque au profit de l'innovation en matière de données et du renforcement des capacités en Afrique. Il a présenté le laboratoire d'innovation en matière de données que la Banque avait établi dans le but d'exploiter les techniques modernes axées sur les données pour renforcer les systèmes statistiques nationaux et améliorer les statistiques économiques.

14. Un représentant de la Commission de l'Union africaine, par ailleurs Directeur par intérim de l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC), Adoum Gagoloum, a parlé de l'importance d'une harmonisation entre le programme statistique africain, l'Agenda 2063 et d'autres initiatives régionales.

15. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU, Stefan Schweinfest, s'est lui aussi adressé aux participants à cette séance d'ouverture commune, au cours de laquelle il a mis en avant le rôle capital du développement de la statistique en Afrique.

16. En lien avec le discours d'ouverture, des intervenants de l'Afrique du Sud, du Ghana et de la Tunisie ont présenté la stratégie nationale adoptée par leurs pays respectifs pour moderniser les systèmes statistiques.

II. Questions d'organisation [point 2 de l'ordre du jour]

A. Élection du Bureau

17. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité pour former le nouveau Bureau :

Président :	Libéria
Premier Vice-Président :	Namibie
Deuxième Vice-Président :	Mauritanie
Premier Rapporteur :	Burundi

Deuxième Rapporteur : Cameroun

18. Le Président nouvellement élu, Richard Ngafuan, Directeur général de l'Institut libérien des statistiques et des services d'information géographique, a remercié le Bureau sortant et affirmé que le Libéria était prêt à diriger les travaux du Bureau jusqu'à la prochaine session.

19. Après la déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, la Commission africaine de statistique a adopté, sans autre modification, le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, conformément à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/ECA/STATCOM/9/2024/1/Rev.1.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail et autres questions d'organisation

20. Les représentants ont adopté le programme de travail et l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture conjointe de la neuvième session de la Commission africaine de statistique et de la dixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
2. Questions d'organisation.
3. Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique : questions statutaires.
4. Transformation et modernisation des systèmes statistiques en Afrique.
5. Débat conjoint avec le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Rapports sur les manifestations préliminaires et parallèles et sur les réunions connexes.
7. Programmes de renforcement des capacités statistiques des entités partenaires.
8. Préparatifs de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU.
9. Clôture conjointe de la neuvième session de la Commission africaine de statistique et de la dixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

C. Suite donnée aux recommandations de la huitième session de la Commission africaine de statistique

Discussion

21. Après la présentation du rapport de suivi sur les principales conclusions et recommandations formulées par la Commission africaine de statistique à sa huitième session (E/ECA/STATCOM/9/2024/13), les participants ont félicité les membres de la CEA des efforts qu'ils déployaient constamment afin de moderniser leurs systèmes statistiques, en particulier en procédant à des recensements de la population et de l'habitat et en actualisant leurs comptes nationaux. Ils ont en outre félicité la CEA de l'appui continu dont elle faisait bénéficier ses membres dans leurs entreprises de modernisation, en les aidant à adopter des technologies de recensement numériques, à intégrer les données

géospatiales dans leurs systèmes statistiques et à étudier les possibilités offertes par la science des données et l'intelligence artificielle pour améliorer les procédés statistiques de base.

Recommandations

22. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) Les institutions régionales et les organisations internationales devraient continuer à apporter un appui financier et technique à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et à l'actualisation requise pour opérer la transition au Système de 2025, et devraient, en particulier, fournir un appui financier et technique aux États qui utilisent encore le Système de 1993 (voire une version antérieure), afin de les aider à migrer vers le Système de 2008, en vue d'une adoption ultérieure du Système de 2025 ;

b) La CEA et les autres institutions régionales devraient intensifier leurs activités de formation et accroître leur assistance technique, notamment au moyen de l'intelligence artificielle, dans le but d'aider les États africains à adopter le Système de comptabilité nationale de 2025 et aux normes connexes ;

c) Les membres de la CEA qui utilisent encore le Système de 1993 devraient mobiliser des ressources nationales pour mener les enquêtes indispensables à la transition vers le Système de 2008.

III. Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique : questions statutaires [point 3 de l'ordre du jour]

A. Projet de plan-programme pour 2025 au titre du sous-programme 4 (Données et statistiques)

Discussion

23. Après la présentation du projet de plan-programme pour 2025 au titre du sous-programme 4 (Données et statistiques) (E/ECA/STATCOM/9/2024/5), les participants ont félicité la CEA et ses partenaires de leur action continue visant à encourager la transformation des systèmes statistiques, notamment l'intégration des technologies numériques et géospatiales, pour aider les États dans leurs efforts de modernisation.

Recommandations

24. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait continuer à fournir une assistance technique complète aux États dans la mise au point de cadres géostatistiques intégrés ;

b) La CEA, les autres institutions régionales et leurs partenaires devraient continuer à appuyer l'élaboration et la consolidation de stratégies nationales de développement de la statistique, en tant que priorité pour le renforcement et le maintien des capacités statistiques en Afrique.

B. Rapport sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique

Discussion

25. Après la présentation du rapport sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/6), les participants ont pris note des progrès que les membres de la CEA, d'autres institutions régionales et leurs partenaires de développement continuaient de réaliser à l'appui du développement de la statistique, par la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux. Ils ont également félicité la CEA et ses partenaires de l'aide apportée aux membres de la Commission dans la conception et l'actualisation de stratégies statistiques nationales visant à appuyer et accélérer la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique.

Recommandations

26. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les partenaires de développement devraient :
 - i) Renforcer leur appui au Système statistique africain, en vue d'accélérer sa transformation et sa modernisation ;
 - ii) Envisager des mécanismes de financement novateurs et encourager leur utilisation en vue d'obtenir des ressources permettant de suivre de manière exhaustive les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et de les utiliser au mieux.

b) Les membres de la CEA devraient associer directement leurs instituts nationaux de la statistique à la planification budgétaire, en les chargeant de soumettre des propositions de financement détaillées aux décideurs pour que ces instituts disposent de moyens suffisants et que les fonds alloués soient utilisés de façon judicieuse, de manière à éviter tout retard dans la mise en œuvre des projets, étant donné que cela pourrait contraindre les États à restituer aux bailleurs les fonds non dépensés.

C. Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique

Discussion

27. Après la présentation du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/7), les participants ont pris note des mesures adoptées en Afrique pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs aux niveaux national, sous-régional et régional.

Recommandations

28. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Continuer à conformer leurs plans nationaux de développement et leurs mécanismes budgétaires au Programme 2030, aux cadres régionaux tels que l'Agenda 2063 et aux cadres internationaux ;

ii) Compte tenu de la nature interdépendante des objectifs de développement durable, adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société dans la réalisation de ces objectifs, pour s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les ministères et départements concernés ;

iii) Améliorer les pratiques de partage de données, en prêtant une attention toute particulière aux systèmes de données qui facilitent l'application du principe universel consistant à ne laisser personne de côté, qui sous-tend les objectifs de développement durable, étant donné que ces pratiques et systèmes sont essentiels pour un suivi approfondi des progrès accomplis ;

b) Les institutions régionales devraient renforcer la coordination des systèmes statistiques nationaux sur le continent, et veiller à ce que l'élaboration des politiques en Afrique se fonde sur des données factuelles et soit étayée par la collecte, le traitement, l'analyse et la publication de données fiables, opportunes, ventilées et de grande qualité sur les indicateurs associés aux objectifs de développement durable ;

c) La CEA et d'autres organisations internationales devraient aider les États à remédier aux lacunes en matière de données et aux difficultés liées à la ventilation des données, sans quoi il sera impossible de procéder à un contrôle effectif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et des systèmes statistiques connexes en Afrique

Discussion

29. Après la présentation du rapport d'étape sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et des systèmes statistiques connexes en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/8), les participants ont noté avec satisfaction que certains membres de la CEA avaient réussi à actualiser l'année de référence à partir de laquelle ils estimaient leur produit intérieur brut, et avaient adopté le Système de 2008, améliorant ainsi la qualité de leurs comptes nationaux et de leurs analyses économiques. En outre, les participants se sont félicités de la promotion par la CEA de méthodes modernes de collecte de données pour les indices des prix à la consommation, y compris des outils numériques et d'autres sources de données, afin de pouvoir compter sur des données de meilleure qualité en temps voulu.

Recommandations

30. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait :

i) Continuer de faciliter les initiatives de renforcement des capacités, en particulier celles qui sont axées sur la compilation des tableaux des ressources et des emplois, les statistiques du commerce en valeur ajoutée et du commerce des services, et celles qui contribuent à l'analyse des chaînes de valeur mondiales et régionales ;

ii) Fournir une assistance technique à tous ses membres qui ont pris du retard en ce qui concerne l'adoption du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

- iii) Poursuivre l'initiative relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer les programmes de formation sur le Système de comptabilité nationale et le Système de comptabilité environnementale et économique, et élargir cette initiative, en vue d'accélérer les progrès vers l'adoption des nouvelles versions du Système de comptabilité nationale et du Système de comptabilité environnementale et économique, et d'y incorporer d'autres domaines de la science des données et des statistiques ;
- b) La CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine devraient communiquer régulièrement aux États les résultats de leurs enquêtes et autres opérations de collecte de données sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale et du Système de comptabilité environnementale et économique ;
- c) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Participer davantage aux essais et à la mise en œuvre rapide du Système de comptabilité nationale de 2025, afin de mieux se préparer aux changements à venir dans le système statistique mondial ;
 - ii) Investir davantage dans les cadres institutionnels pour la comptabilité environnementale et économique, et mobiliser un appui international afin de produire régulièrement des données fiables concernant les effets néfastes des activités économiques sur le capital naturel.

E. Rapport d'étape sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Discussion

31. Après la présentation du rapport d'étape sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (E/ECA/STATCOM/9/2024/9/Rev.1), les participants ont félicité les membres de la CEA qui avaient mis en place des systèmes numériques d'enregistrement des faits d'état civil pour améliorer la qualité et l'actualité des statistiques à ce sujet. Ils ont également félicité la CEA de l'assistance technique fournie en vue de l'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les bases de données démographiques nationales.

Recommandations

32. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient renforcer leurs cadres juridiques pour garantir l'enregistrement systématique des naissances et des décès dans tout le pays ;
- b) La CEA et ses membres devraient documenter et diffuser les exemples d'applications réussies de l'intelligence artificielle et des mégadonnées dans les systèmes statistiques, y compris les cas d'utilisation pour l'enregistrement des faits d'état civil, les recensements de la population et de l'habitat et les statistiques économiques, afin de favoriser l'apprentissage mutuel et d'encourager l'adoption de ces technologies par l'ensemble des membres de la CEA ;

c) La CEA devrait élargir les initiatives de renforcement des capacités pour améliorer l'utilisation des données relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans l'élaboration des politiques et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

F. État d'avancement de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2020 en Afrique

Discussion

33. Après la présentation du rapport sur l'état d'avancement de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2020 en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/10), les participants ont félicité certains membres de la CEA d'avoir achevé leurs recensements de la population dans le cadre de la série de 2020, ou de progresser dans cette voie. Il a été annoncé que la série de 2030 commencerait en janvier 2025.

Recommandations

34. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Veiller à l'intégration de la technologie géospatiale et de l'intelligence artificielle dans les opérations de recensement, afin d'améliorer la précision et la portée des données ;

ii) Opérer une transition complète depuis les systèmes manuels vers des systèmes numériques intégrant les meilleures méthodes et les dernières technologies, améliorant ainsi la fiabilité et l'accessibilité des statistiques, ainsi que leur disponibilité en temps voulu ;

b) La CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient élaborer conjointement un programme de recensements de la population et de l'habitat en Afrique au cours de la décennie 2025-2034 ;

c) Les institutions régionales et leurs partenaires de développement devraient mettre en place un comité africain de coordination des recensements pour la série de 2030 afin de coordonner l'assistance technique fournie aux membres de la CEA pour la conduite de leurs recensements respectifs ;

d) Les partenaires de développement devraient aider tous les États à tirer parti de la série de 2030 pour préparer la transition vers des recensements fondés sur des données administratives pour la série de 2040 ;

e) La CEA devrait produire un document sur les difficultés rencontrées dans la conduite des recensements de la population et de l'habitat et le communiquer aux ministres des finances et du plan des États membres.

G. Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques genrées

Discussion

35. Après la présentation du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques genrées (E/ECA/STATCOM/9/2024/12), les participants ont félicité la CEA de l'élargissement

de l'assistance technique qu'elle apportait aux États dans l'élaboration de stratégies nationales en matière de statistiques genrées.

Recommandations

36. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient renforcer leur collecte de données ventilées par sexe, en particulier en ce qui concerne le commerce informel et la violence fondée sur le genre ;

b) Les partenaires de développement devraient faciliter l'utilisation d'outils novateurs pour la collecte et la diffusion de données genrées au niveau national.

H. État d'avancement de l'intégration des données géospatiales et statistiques en Afrique

Discussion

37. Après la présentation du rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des données géospatiales et statistiques en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/11/Rev.1), les participants ont félicité la CEA de l'assistance technique qu'elle fournissait à ses membres en vue de la mise en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale.

Recommandations

38. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient intégrer plus largement la technologie géospatiale et l'intelligence artificielle dans leurs opérations de recensement, afin de garantir l'exactitude des données, d'améliorer la couverture et d'encourager l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à tous les niveaux ;

b) Les partenaires de développement devraient appuyer les initiatives visant à renforcer la capacité des États à former des statisticiens et des experts géospatiaux à l'utilisation des techniques d'intégration des données ;

c) La CEA devrait continuer à aider les communautés statistique et géospatiale à renforcer leur collaboration en vue de la bonne mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale et du Cadre statistico-géospatial mondial, afin de contribuer au développement durable dans la région.

I. Proposition de plan statistique à moyen terme du Centre africain pour la statistique pour la période 2025-2027

Discussion

39. Après la présentation de la proposition de plan statistique à moyen terme du Centre africain pour la statistique pour la période 2025-2027 (E/ECA/STATCOM/9/2024/14), les participants ont approuvé ce projet, notant qu'il s'agissait d'un document stratégique susceptible d'accélérer la transformation et la mobilisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique.

Recommandations

40. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA, les autres institutions régionales et leurs partenaires de développement devraient mobiliser des ressources adéquates pour mettre en œuvre le plan ;

b) Les membres de la CEA devraient accélérer la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux, en intégrant des technologies novatrices, telles que l'analyse des mégadonnées et les données géospatiales, dans leurs procédés de collecte et de diffusion des données ;

c) Les partenaires de développement devraient accroître leur aide financière à la modernisation des infrastructures statistiques nationales et investir dans des programmes novateurs de renforcement des capacités axés sur les technologies émergentes.

J. Stratégie et plan d'action pour aider les pays à moderniser leurs systèmes de données administratives à des fins statistiques**Discussion**

41. Après la présentation de la stratégie et du plan d'action visant à aider les pays à moderniser leurs systèmes de données administratives à des fins statistiques (E/ECA/STATCOM/9/2024/16), les participants ont approuvé la stratégie et le plan d'action proposés.

Recommandations

42. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a recommandé que les membres de la CEA et leurs partenaires utilisent la stratégie et le plan d'action comme cadres pour guider la modernisation des données administratives à des fins statistiques.

IV. Transformation et modernisation des systèmes statistiques en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]**Discussion**

43. Après la présentation de la boîte à outils stratégique pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/15/Rev.1) et l'échange d'expériences entre les représentants de la Côte d'Ivoire, du Tchad, de la Banque mondiale, et de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée de Côte d'Ivoire, les participants ont noté que la boîte à outils stratégique constituait une ressource de grand intérêt, susceptible de contribuer à rendre les systèmes statistiques nationaux plus souples, plus résilients et plus durables. La Commission africaine de statistique a reconnu la nécessité d'appuyer les activités des institutions de formation à la statistique en Afrique et de veiller à ce que ces dernières adoptent les meilleures pratiques des institutions analogues du monde entier, afin de favoriser la modernisation et la transformation des systèmes statistiques.

Recommandations

44. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Utiliser la boîte à outils stratégique pour faciliter la transformation et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux ;
 - ii) Adopter des approches novatrices pour lever les obstacles à la transformation et à la modernisation de leurs systèmes statistiques, notamment le manque de financements et l'inadéquation des cadres institutionnels ;
 - iii) Exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies, en particulier les technologies numériques ;
 - iv) Rétablir les mécanismes mis en place par le Symposium africain sur le développement de la statistique pour aider les États touchés par un conflit et ceux qui se relèvent d'un conflit ;
- b) Les institutions régionales, ainsi que leurs partenaires qui appuient le développement de la statistique dans les pays membres de la CEA, devraient utiliser la boîte à outils comme guide dans la fourniture de cet appui et en encourageant l'utilisation ;
- c) La CEA devrait :
 - i) Étoffer la boîte à outils en y incorporant les meilleures pratiques ;
 - ii) Promouvoir des plateformes d'apprentissage mutuel qui facilitent la mise en commun des enseignements tirés des initiatives nationales visant à moderniser et à transformer les systèmes statistiques, pour veiller au transfert des connaissances dans toute la région ;
- d) Les organisations internationales devraient appuyer le développement d'infrastructures consacrées aux mégadonnées dans les pays africains, aidant ainsi les États de la région à intégrer des sources de données novatrices dans la chaîne de valeur des données, afin de combler les lacunes et de répondre comme il convient aux besoins des utilisateurs.

V. Débat conjoint avec le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale [point 5 de l'ordre du jour]

Discussion

45. Les participants ont insisté sur le fait que le repère de référence géodésique sous-tendait la technologie de géolocalisation par satellite, fournissait un cadre pour toutes les activités géospatiales, jouait un rôle crucial dans l'interopérabilité des données spatiales, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des terres, et contribuait au programme mondial de développement. Ils ont également observé que les terres, leur administration et leur gestion au niveau mondial continuaient à jouer un rôle de premier plan pour la mise en œuvre du Programme 2030.

46. Compte tenu du nombre croissant de risques naturels et anthropiques, les participants ont par ailleurs souligné qu'il importait de disposer de données fiables pour prendre des décisions efficaces, planifier les interventions et

renforcer la résilience en cas de catastrophe. Ils se sont également penchés sur la manière dont les statistiques relatives aux catastrophes contribuaient à l'élaboration des politiques et au suivi des cadres internationaux. Ils ont souligné la nécessité pour les États africains d'intégrer les statistiques relatives aux catastrophes dans leurs systèmes nationaux et d'adopter des approches novatrices de collecte et d'analyse des données pour une gestion inclusive des risques.

Recommandations

47. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a adopté les conclusions et recommandations du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à sa dixième réunion et formulé les recommandations suivantes :

a) Les partenaires de développement devraient appuyer les initiatives de renforcement des capacités en investissant dans des programmes de formation qui aident les membres de la CEA à moderniser leurs activités de cartographie nationale et à améliorer l'utilisation des systèmes d'information géographique dans la planification du développement et les activités de recensement ;

b) Les membres de la CEA devraient :

i) Partager de façon libre et ouverte les données géodésiques, tant celles archivées que celles obtenues en temps réel, de manière à faciliter leur utilisation à des fins telles que la connexion des systèmes altimétriques nationaux aux systèmes mondiaux et la surveillance en temps réel de la dynamique de l'écorce terrestre, pour permettre aux décideurs de traiter des questions mondiales telles que le changement du niveau de la mer et la réduction des risques de catastrophe grâce à l'utilisation de produits et services mondiaux et régionaux ;

ii) Contribuer au repère de référence géodésique, appuyer le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies, adopter le repère de référence terrestre international et participer à des programmes géodésiques régionaux, tels que le Référentiel géodésique africain ;

iii) Appuyer la mise en œuvre du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers et s'en servir comme référence pour mettre au point, modifier, renforcer et moderniser leurs systèmes et dispositifs d'administration des biens fonciers ;

iv) Collaborer avec les organisations compétentes et participer à leurs travaux, notamment le Groupe de travail sur l'information géospatiale pour la gestion des risques de catastrophe, le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes.

c) Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes devrait diriger l'élaboration de directives convenues au niveau mondial sur les statistiques relatives aux catastrophes, dans l'esprit du dialogue et du partage des connaissances qui se poursuivent sur la question au sein de la communauté internationale.

VI. Rapports sur les manifestations préliminaires et parallèles et sur les réunions connexes [point 6 de l'ordre du jour]

A. Onzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique

Discussion

48. Après la présentation orale relative à la onzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, les participants ont félicité les membres de la CEA de l'importance donnée à l'élaboration de cadres statistiques nationaux conformes aux stratégies régionales examinées par le Forum, à même d'appuyer la modernisation des systèmes statistiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

Recommandations

49. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a adopté le communiqué publié par le Forum sur le développement de la statistique en Afrique, et approuvé les recommandations qui y figuraient.

B. Quatrième Forum d'experts à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes

Discussion

50. Après un exposé oral sur le quatrième Forum d'experts à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes, les participants ont félicité la CEA de l'assistance technique et les boîtes à outils qu'elle mettait à disposition afin d'aider ses membres à intégrer les statistiques relatives aux catastrophes dans leurs systèmes statistiques nationaux et à améliorer le suivi des risques de catastrophe.

Recommandations

51. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a approuvé les conclusions et les recommandations présentées dans le rapport oral.

C. Autres manifestations parallèles

Discussion

52. Après la présentation orale des autres manifestations parallèles qui avaient eu lieu en marge de la neuvième session de la Commission africaine de statistique, les participants ont noté avec satisfaction que ces manifestations avaient été utiles pour atteindre l'objectif général de modernisation et d'innovation statistiques en Afrique.

Recommandations

53. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a approuvé les conclusions et les recommandations présentées dans le rapport oral et a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États devraient créer un groupe d'experts africains sur les statistiques relatives aux enfants et aux adolescents, afin de renforcer les capacités nationales et les cadres de collaboration pour produire des données ventilées de qualité et axées sur les enfants, en vue de mettre en œuvre des

politiques efficaces pour remédier aux disparités dans l'accès aux services de santé, d'enseignement et de protection ;

b) La mise en place de ce groupe d'experts et l'approbation de son premier plan de travail devraient être confiées à un comité directeur intérimaire, convoqué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la CEA, et composé de membres de la CEA représentant toutes les sous-régions du continent, ainsi que de représentants des entités partenaires intéressées.

VII. Programmes de renforcement des capacités statistiques des entités partenaires [point 7 de l'ordre du jour]

Discussion

54. Après la présentation des rapports sur les programmes de renforcement des capacités statistiques des entités partenaires (Amaris Institute of Statistics and Economic Research, Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Division de statistique et Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle), les participants ont félicité ces entités de l'appui qu'elles apportaient au développement de la statistique en Afrique.

Recommandations

55. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient favoriser les partenariats au niveau national entre les instituts de statistique, les universités et les organisations du secteur privé pour encourager la mise en œuvre de techniques et d'outils modernes de collecte de données ;

b) Les institutions régionales et les entités partenaires devraient coordonner leurs opérations de collecte de données concernant les besoins en matière de renforcement des capacités ;

c) Les institutions régionales devraient continuer à fournir une assistance technique coordonnée aux États, afin d'éviter les redondances ;

d) Les membres des entités partenaires devraient :

i) Intégrer les activités du Programme de comparaison internationale dans les opérations ordinaires concernant l'indice des prix à la consommation, afin d'en assurer la pérennité et la cohérence ;

ii) Prier leurs ministères des finances et de la planification d'allouer des budgets aux enquêtes et recensements essentiels dans le cadre de leurs plans financiers nationaux.

VIII. Préparatifs de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies [point 8 de l'ordre du jour]

Discussion

56. À la suite de la présentation du rapport sur les préparatifs de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU (E/ECA/STATCOM/9/2024/INF/2/Rev.1), les participants ont félicité les membres de la CEA de la coordination des efforts déployés au niveau national en vue de parvenir à une unification des positions africaines communes sur les questions

statistiques essentielles, rendant compte des priorités collectives du continent dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'intégration des données géospatiales et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Recommandations

57. À la lumière de la discussion, la Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA d'assurer la participation active des représentants de leurs instituts nationaux de la statistique aux consultations et aux réunions techniques qui se tiendront avant la cinquante-sixième session, afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la définition des positions stratégiques de l'Afrique et renforcer l'influence de la région au sein de la Commission de statistique de l'ONU.

IX. Clôture conjointe de la neuvième session de la Commission africaine de statistique et de la dixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale [point 9 de l'ordre du jour]

A. Date et lieu de la dixième session de la Commission africaine de statistique

58. La Commission africaine de statistique a demandé à la CEA de prendre les dispositions nécessaires pour la convocation de sa dixième session, prévue pour l'instant en septembre 2026 en Guinée équatoriale.

B. Conclusions et recommandations

59. Un représentant de la CEA a présenté le projet de conclusions et de recommandations émanant de la neuvième session de la Commission africaine de statistique. Les conclusions et recommandations ont été adoptées avec des modifications mineures et ont été incluses dans le rapport final de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa neuvième session.

C. Observations finales

60. Des observations finales ont été faites par le Directeur du Centre africain pour la statistique, au nom du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

61. Après ces observations et l'échange de civilités d'usage, le Président du Bureau a prononcé la clôture de la neuvième session vendredi 1^{er} novembre 2024, à 14 heures.
